

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL MAIRIE DE SAINT MARS LA REORTHE

L'an deux mille vingt-six, le douze mai à vingt heures, le conseil municipal de la commune de **SAINT MARS LA REORTHE**, légalement convoqué le 06/05/2026 s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Patrice BERTRAND, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Conseillers présents : Patrice BERTRAND, Laydie PASQUIER, Charlotte de VILLIERS, Aurélien GIRAUDON, Virginie AUDUREAU, Sylvie CAILLAUD, Emilie DESLANDES, Alexandra FONTENEAU, Pierre GABARD, Vincent MICHEL, Jean-Jacques MOURGEOTTE, Christine NAULIN, Raphaël PIET, Cyril RAUTURIER.

A donné pouvoir : Yannis LIBAUD à Raphaël PIET

Secrétaire de séance : Emilie DESLANDES

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut donc valablement délibérer.

2026-39-04 - VOTE DES SUBVENTIONS 2026

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer le montant des différentes subventions.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (13 « Pour », 1 « Abstention ») :

DÉCIDE

Article 1 – d'accorder une subvention aux associations désignées ci-dessous :

ASSOCIATIONS	MONTANT
USESME	500 €
PELICANS GYM LES EPESSÉS	140 €
MarsiDanse	300 €
TTSM	1000 €
TOTAL	1 940 €

Article 2 – d'autoriser le versement des subventions conformément aux montants inscrits dans le tableau.

Le Secrétaire de séance,
Emilie DESLANDES

Le Maire,
Patrice BERTRAND

Envoyé en préfecture le 12/05/2026

Reçu en préfecture le 12/05/2026

Publié le



ID : 085-218502425-20260512-2026_39_04-DE